

NOTE D'INFORMATION

Bourses MAEC-AECID, Art, Education et Culture 2019-2020 de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) (www.aecid.gob.es)

Programme I.7 Bourses institutionnelles de Master :

Destinées à des fonctionnaires ou employés des systèmes publics nationaux y inclus le système éducatif et universitaire, pour réaliser des masters universitaires en Espagne de 60 Crédits ECTS maximum, inscrits dans le Registre de Centres et Diplômes (RCUT) du Ministère d'Education, Culture et Sport espagnol détaillés dans l'annexe XVII ci-joint.

De même, dans le cadre de ce programme, on pourra accorder des bourses pour réaliser le Master en Diplomatie et Relations Internationales (module Coopération au Développement) de l'Ecole Diplomatique.

Conditions requises pour les postulants :

- 1.- Posséder la nationalité marocaine
- 2.- Être fonctionnaires ou employés du système public du pays du candidat, y inclus le personnel du système éducatif et universitaire public.
- 3.- Avoir l'autorisation des autorités compétentes du pays d'origine du candidat
- 4.- Ne pas avoir la nationalité espagnole ni le permis de résidence en Espagne (carte de séjour). Ne pas se trouver en situation de séjour par études en Espagne.
- 5.- Être en possession du passeport national au moment de s'incorporer au centre d'études.
- 6.- Ne pas avoir été bénéficiaire d'aucun programme de bourses MAEC-AECID, de 6 mois ou plus ni de la Fondation Carolina dans le dernier cours académique.
- 7.- Posséder le diplôme nécessaire légalement requis pour suivre les études choisies au moment de demander la bourse.
- 9.- Procéder à réaliser à la fois la demande de bourse et la préinscription au centre où les études seront réalisés, conformément aux conditions régies par le centre. L'octroi de la bourse est conditionné à l'admission définitive.

10.- Accréditer une connaissance suffisante de la langue espagnole si le master est en espagnol.

11.- Dans le cas où le master sera donné en anglais, avoir une maîtrise suffisante de cette langue.

12.- Ne pas se trouver dans une des interdictions mentionnées dans l'article 13.2 de la Loi 38/2003 (sauf point f de l'article précité).

13.- S'il y a lieu, se trouver au courant des obligations fiscales et de sécurité sociale espagnoles.

Les demandes devront se faire « ENTRE LE 28 MARS ET LE 11 AVRIL 2019 » par voie électronique, directement par les intéressés à travers du site web de l'AECID : www.aecid.gob.es (Link : <https://www.aecid.gob.es/es/Paginas/DetalleProcedimiento.aspx?idp=309>)

Avant de remplir le formulaire télématique de demande de bourse, ils devront s'inscrire au site web de l'AECID, « carpeta del ciudadano », aux effets d'identification et notification.

Documentation :

La documentation requise, en plus de ce qui est indiqué au chapitre 6 de l'appel d'offres, relative à documentation, est celle spécifiée dans le point 3.4 du programme. En particulier, il est absolument nécessaire de présenter :

- Accréditation de sa relation de travail ou dépendance de l'organisme officiel du pays
 - Autorisation du Ministère ou entité publique du candidat pour que le candidat puisse effectuer la demande de bourse de ce programme
 - **Justificatif de pré-admission au Master demandé**
-
- Déclaration responsable signée relative à la non résidence en Espagne du candidat étranger, qui apparaît comme annexe III.
 - Déclaration responsable signée relative à la *non résidence* en Espagne en tant qu'étudiant (ne pas disposer de la carte d'étudiant/permis d'étudiant), annexe V.
 - Copie du document d'identité personnelle ou de celui qui le substitue réglementairement.
 - Un curriculum vitae développé en une page comme maximum. Les documents accréditatifs pourront être exigés "à posteriori" et « ad hoc ».
 - Pour les citoyens étrangers de langue officielle non espagnole, copie du certificat accréditant la connaissance de l'espagnol.
 - Sont exemptés d'accréditer la connaissance de l'espagnol, les postulants qui vont faire les études dans une langue différente de l'espagnol. Une

copie du certificat accréditant la connaissance de la dite langue sera alors demandée.

- Une déclaration responsable qui atteste qu'on n'est pas dans une des interdictions de l'article 13.2 de la Loi 38/2003, conformément au modèle de l'annexe II.
- Quand le postulant n'est pas soumis en Espagne aux obligations fiscales, il devra apporter la Déclaration Responsable dûment remplie, qui apparaît en annexe III.
- Quand le postulant n'est pas soumis en Espagne aux obligations de la sécurité sociale, il devra le signaler dans la déclaration responsable de l'annexe IV.
- Quand le postulant est soumis en Espagne aux obligations de la sécurité sociale espagnole, il devra présenter un certificat positif de la Trésorerie Générale de la Sécurité sociale. L'apport du certificat ne sera pas nécessaire quand le postulant autorise l'organe instructeur à obtenir expressément les données relatives à l'accomplissement des dites obligations par des moyens télématiques.
- Engagement de retour au pays d'origine dans un délai d'un mois au maximum après avoir fini le Master et pour une période équivalente au minimum à celle de la jouissance de la bourse. Annexe X
- Les candidats compris dans l point 2.1.a doivent remplir l'annexe XVI de l'appel d'offres.

La durée du Master est d'un *maximun* de 10 mois dans la période comprise entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 juillet 2020. **Ce programme ne prévoit pas le renouvellement.**

Dotation : La bourse comprend une allocation de 1.200 euros par mois, aide aux frais d'inscription jusqu'à 5.000€, aide de voyage pour s'incorporer au centre et assurance médicale.

Cependant, pour les candidats à réaliser le Master en Diplomatie et Relations Internationales à l'Ecole Diplomatique (Madrid), l'allocation mensuelle sera de 750 euros, le montant maximum pour l'inscription sera de 1.250 euros, aide de voyage pour s'incorporer et assurance médicale.

CECI EST UN RESUME CONCERNANT LE PROGRAMME I.7 DE L'APPEL D'OFFRES DES BOURSES INSTITUTIONELLES DE MASTER DE L'AECID.VEUILLEZ CONSULTER LE SITE WEB POUR TOUTE INFORMATION DETAILLEE SUR L'APPEL D'OFFRES DES BOURSES MAEC-AECID POUR L'ANNÉE 2019-20 : www.aecid.gob.es, Les candidats devront contacter directement les universités et/ou centres publics ou privés en Espagne pour obtenir la pré-admission.

Pour la résolution d'incidences dans le procès de demande de bourses, veuillez écrire un email à l'adresse suivante : becasmae@aecid.es

Rabat, le 20 mars 2019

SECTEURS PRIORITAIRES DE LA COOPÉRATION ESPAGNOLE

(traduction de courtoisie non officielle, voir Annexe XVII ci-joint)

1. PROTECTION SOCIALE (objectif 1.3)
2. PROTECTION DES POPULATIONS VULNERABLES (objectif 1.5)
3. LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION (objectif 2.2)
4. DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (objectif 2.3)
5. PROMOTION DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE (objectif 3.8)
6. ACCÈS UNIVERSEL À L'ÉDUCATION (objectif 4.1)
7. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (objectif 4.4)
8. ACQUISITION DES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (objectif 4.7)
9. ELIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES (objectif 5.2)
10. ÉGALITÉ DE CHANCES POUR LES FEMMES (objectif 5.5)
11. ACCÈS UNIVERSEL PA L'EAU POTABLE (objectif 6.1)
12. ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIENE (objectif 6.2)
13. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU (objectif 6.5)
14. PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES (objectif 7.2)
15. ACCÈS À L'EMPLOI DÉCENT ET DE QUALITÉ (objectif 8.5)
16. PROMOTION DU TOURISME RESPONSABLE ET DURABLE (objectif 8.9)
17. INTEGRATION DES PETITES INDUSTRIES DANS LES GRANDS MARCHÉS (objectif 9.3)
18. CRÉATION DES POLITIQUES FISCALES, SALARIALES ET DE PROTECTION SOCIALE (objectif 10.4)
19. FACILITER MIGRATION ET MOVILITÉ ORDONNÉE (objectif 10.7)
20. URBANISATION INCLUSIVE ET DURABLE (objectif 11.3)
21. PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL (objectif 11.4)
22. GESTION INTEGRALE DES DECHETS (objectif 12.5)
23. IMPLEMENTATION DES POLITIQUES DE DURABILITÉ AU SECTEUR ENTREPRENEURIAL (objectif 12.6)
24. LUTTE INSTITUTIONNELLE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (objectif 13.2)
25. RÉGULARISATION DE L'EXPLOTATION DES PÊCHERIES (objectif 14.4)
26. CONSERVATION ET EXPLOITATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES (objectif 15.1)
27. REDUIR TOUTE FORME DE VIOLENCE (objectif 16.1)
28. PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT ET ACCÈS À LA JUSTICE (objectif 16.3)
29. CRÉATION DES INSTITUTIONS EFFICACES ET TRANSPARENTES (objectif 16.6)